



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 12 octobre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 5 octobre 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h00.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON.

Etaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Didier MOULIN, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/S. KURT ; B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; D. MOULIN/P. BENOIT ; F. MANZONI/M. PERRIN ; N. PERROT/C. LOMBARD ; M. COLLETTE/G. BRUCHON ; P. LIME VIEILLE/E. GIRAUD.

Désherbage de la médiathèque – Septembre 2023

Comme toutes les médiathèques, la médiathèque Brachotte est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi des collections, à procéder à un bilan des collections appartenant à la ville, en vue d'une réactualisation des fonds.

Cette opération de désherbage, indispensable à la bonne gestion des fonds, se réalise tous les ans et concerne :

- Les documents en mauvais état physique ;
- Les documents au contenu périmé ;
- Les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les documents retirés des collections seront désaffectés des inventaires. Une fois transférés dans le domaine privé de la ville, ils peuvent être licitement aliénés ou détruits.

Les ouvrages au contenu périmé, très abimés et sales, contenant des informations inexactes, pour lesquels il ne peut être envisagé de dons, doivent pouvoir être détruits sans délai. En conformité avec les objectifs de développement durable, les ouvrages détruits sont désormais confiés à une filière de papier (déchèterie-Préval).

Le reste des ouvrages peuvent faire l'objet de dons à des associations caritatives :

- Ressourcerie de Vercel
- Recyc'livres : associations nationales qui collaborent avec Préval et vendent des livres donnés au profit de création d'emploi.

Des dons peuvent également être attribués : à d'autres partenaires institutionnels (Résidence autonomie, salle des maisons des services), réseau des bibliothèques du département (Avoudrey, Voires, Naisey-les-Granges), services de France Services (PMI...), écoles de Valdahon, Centre de Ressources pour Déficients Visuels de Besançon.

Nombre de documents désaffectés août 2023 : 764 livres (enfants, adultes, adolescents).

De nombreuses séries de Bandes-dessinées ont été ôtées cette année, ainsi que des livres stockés depuis de nombreuses années, dans le sous-sol de France services.

Quant aux revues de la médiathèque : ce type de document peut être directement ôté du fonds sans obligation d'autorisation de la commune. A titre d'information, les revues sont données aux écoles de Valdahon, pour être recyclées. Le bénéfice de ce recyclage permet aux écoles d'acheter du matériel pédagogique.

La commission culture-sport-animations du 4 octobre a émis un avis favorable à ce sujet.

Au vu de qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise la désaffectation des documents mentionnés, avec les critères ci-dessus ;
- Autorise le don des documents désaffectés dans les conditions précitées ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents correspondants à cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
18/10/2023

